

FORMATION ENVIRONNEMENT FISCAL DU PATRIMOINE

Contenu

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de l'immobilier, de la gestion de patrimoine, de la banque et de l'assurance.

Durée

La formation s'effectue pour une durée de 42 heures validantes.

Charge de travail

Vous effectuez la formation à votre rythme. Le cursus comprend des cours obligatoires, des tests d'entraînement en ligne et un test final.

Coût

Le tarif est de 1200 € TTC.

Objectifs

En choisissant cette formation, l'apprenant acquiert de nouvelles compétences professionnelles et une maîtrise des connaissances essentielles à l'environnement de l'immobilier. Il sera notamment à même de comprendre et de maîtriser les composantes fiscales de la situation de ses clients :

- Impôt sur le revenu des personnes physiques (revenus catégoriels y compris BIC et BNC, calcul de l'impôt)
- I.S.F.
- Droits de mutation à titre gratuit et à titre onéreux
- Contrôle des impôts précédents
- Impôts locaux
- TVA immobilière

Déroulement

- **L'impôt Sur Le Revenu Et Les Prélèvements Sociaux**
 - Principe de territorialité
 - Définition du foyer fiscal
 - Principe de rattachement
 - Règles de solidarité
 - Les différents revenus catégoriels
 - Revenus d'activité
 - Traitements et salaires
 - BIC
 - BNC
 - Bénéfices Agricoles
 - Revenus substitutifs
 - Invalidité
 - Chômage
 - Pensions
 - Pensions de retraites
 - Rentes viagères
 - Revenus du patrimoine
 - Revenus mobiliers
 - Revenus fonciers
 - Régime du micro foncier
 - Régime du réel

Enregistré comme prestataire de la formation sous le numéro 93 13 13828 13

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

- Charges déductibles et imputation des déficits fonciers
 - Définition du revenu brut global
 - Les déficits et les charges déductibles du revenu brut global
 - Revenu net global
 - Revenu net imposable
 - Quotient familial – Plafonnement du quotient familial
 - Calcul de l'impôt brut
 - Les réductions et crédits d'impôt
 - Le plafonnement des avantages fiscaux
 - Le revenu fiscal de référence
 - Les prélèvements sociaux : CSG, CRDS et autres prélèvements :
 - Sur les revenus d'activité et les revenus de remplacement
 - Sur les revenus du patrimoine
 - Sur les plus-values
 - La déclaration de revenus
 - Le paiement de l'impôt
 - Le contrôle de l'impôt sur le revenu
- **Les Incitations Fiscales À L'investissement Immobilier**
 - Le dispositif SCCELLIER, DUFLLOT, PINEL
 - La loi MALRAUX
 - Les monuments historiques
 - Le statut de loueur en meuble
 - LMP
 - LNMP
 - L'investissement dans les résidences avec services (dispositif Censi-Bouvard)
 - L'investissement forestier
- **L'ISF**
 - Personnes imposables – détermination du foyer fiscal
 - Biens totalement ou partiellement exonérés Biens professionnels – Pacte Dutreil
 - Biens non professionnels
 - Détermination de l'assiette de l'impôt
 - Règles d'évaluation de l'actif
 - Passif déductible
 - Calcul de l'impôt
 - Réductions d'ISF
 - Déclaration et paiement de l'impôt
 - Contrôle de l'ISF

- **Les Taxes Afférentes À L'acquisition Et À La Détention**
 - Droits d'enregistrement à titre onéreux
 - TVA immobilière TVA sur locations Taxes foncières Taxe d'habitation

- **Le Régime Des Plus-Values**
 - Plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux
 - Opérations imposables
 - Exonérations
 - Régimes particuliers : PEA Abattement pour durée de détention Modalités d'imposition
 - Plus-values immobilières Calcul de la plus-value Majoration du prix d'acquisition
 - Abattement pour durée de détention
 - Modalités d'imposition

- **Fiscalité De La Transmission À Titre Gratuit**
 - Fiscalité de la transmission par décès
 - Déclaration de succession
 - Biens à déclarer
 - Patrimoine privé
 - Patrimoine professionnel
 - Biens partiellement exonérés
 - Passif successoral
 - Calcul des droits
 - Rappel fiscal des donations antérieures
 - Modalités de paiement des droits
 - Fiscalité des donations
 - Particularités du démembrement de propriété

- **Fiscalité Des Personnes Morales Et Des Sociétés De Capitaux**
 - Sociétés soumises à l'impôt sur le revenu
 - Sociétés soumises à l'IS
 - Plus-values professionnelles
 - Fiscalités liées à la cession à titre onéreux
 - Cession des droits sociaux
 - Liquidation et dissolution de la société

Modalité d'examen

L'évaluation des connaissances s'effectue en ligne et se présente sous la forme de QCM d'apprentissage, puis d'un QCM de validation.

Un résultat supérieur ou égal à 80% est nécessaire pour valider la formation.

En cas d'échec, l'apprenant a la possibilité de repasser l'examen.

Attestation

Lorsque vous aurez validé votre parcours, votre attestation mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation de l'activité vous sera délivrée.

Les + de Sumatra Formation Conseil

L'intégralité des actions que vous réalisez sur le Campus sont tracées et archivées pendant la durée de votre cursus, et jusqu'à délivrance de votre attestation finale de réussite.

Notre plateforme d'apprentissage est Web Responsive Design : elle fonctionne sous 24h sur 24h sur PC, Mac, Tablette Android ou iPad et avec la plupart des navigateurs internet.

L'assistance technique du webmaster en cas de problème est incluse dans l'offre.

Un tuteur pédagogique assure le suivi de vos travaux.

La durée de l'accès au site est illimitée pendant la durée de la convention de formation.

Contactez-nous !

Notre équipe est à votre disposition pour toute information ou demande d'inscription, n'hésitez pas à nous contacter

Par mail : contact@sumatraformationconseil.com

Par téléphone : 06 98 68 01 23 ou 04 42 71 87 21

Enregistré comme prestataire de la formation sous le numéro 93 13 13828 13

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

The logo for Sumatra Formation Conseil, featuring the word "Sumatra" in a stylized, cursive font.